



Procédure d'inscription - Formation Accompagner et animer avec le Journal Créatif

- 1) Faites parvenir les documents suivants à l'École le jet d'Ancre, soit par courriel (mail), soit par la poste :
- Votre curriculum vitae ou un résumé de votre parcours professionnel.
 - Une photo (qui sera utilisée sur le forum de la formation).
 - Un texte d'environ 2 pages sur vos motivations à entreprendre cette formation et sur votre pratique du journal personnel.

École le jet d'Ancre inc.
C.P. 13, Granby (Québec) Canada J2G 8E2
admin@journalcreatif.com
T +1 450 372-4669

ATTENTION : votre dossier doit nous parvenir au plus tard deux semaines avant le début de la formation.

- 2) Après analyse du dossier, nous avisons par courriel le candidat ou la candidate de son acceptation ou non dans le programme. Après cela, le processus diffère pour la formation au Québec ou en Europe.
- A) Pour la formation au Québec, une fois la candidature acceptée
- Faites-nous parvenir un chèque de 120 \$¹ pour étude de dossier et frais administratifs, votre paiement libellé au nom de *École le jet d'Ancre inc.*
 - Après réception de votre paiement, un contrat est envoyé à l'étudiant-e par courriel. Une copie signée du contrat doit nous être envoyée par courriel ou par la poste.
- B) Pour la formation en Europe, une fois la candidature acceptée
- Faites-nous parvenir un montant d'arrhes de 300 € (non remboursables²), payables par chèque libellé au nom de *École le jet d'Ancre inc.* à l'adresse figurant plus haut ou par virement bancaire sur le compte suivant :
- Banque AXA (Belgique)
Anne-Marie Jobin (attention! Compte à ce nom)
Numéro de compte : 750-6513560-71
Format international : IBAN BE49 7506 5135 6071
- Après réception des arrhes, un contrat est envoyé au stagiaire par mail. Celui-ci le signe et nous en retourne une copie par mail ou par la poste.

¹ **Politique de remboursement** : Les frais d'étude de dossier ne sont pas remboursables dès lors que le service a été rendu.

² Il est suggéré d'attendre une première réponse avant d'envoyer les arrhes, ce qui évite les frais en cas de rejet d'une candidature.